

**En Nouvelle Aquitaine,  
l'Assurance Maladie  
met en place un  
numéro unique  
pour les employeurs :**



**3679**

Service 0,06 € / min  
+ prix appel

**Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30**

Un conseiller CPAM spécialisé répond à  
toutes vos questions concernant :

- l'embauche d'un salarié,
- l'arrêt maladie (attestation, subrogation...),
- les accidents du travail,
- les maladies professionnelles,
- le congé maternité / paternité,
- le versement des prestations,
- le détachement,
- les déclarations sociales.



Lors de votre appel, munissez-vous de  
votre numéro SIRET et du numéro de  
Sécurité Sociale du salarié.